

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Travaux d'aménagement paysager et refonte de la signalétique des abords des locaux du Parc naturel régional de la Sainte-Baume sur le site de l'Hostellerie de la Sainte-Baume – Demande complémentaire de subvention d'un projet d'investissement auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.*

Délibération N° 279-2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 17

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 10

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Andrée SAMAT

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Jacques PAUL, Maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier, a donné pouvoir à Madame Carine PAILLARD, Maire et déléguée de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume ;

Monsieur Marc LAURIOL, délégué au Conseil Départemental du Var, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

Madame Patricia SAEZ, déléguée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;



Une autre vie s'invente ici

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laetitia TREMOUILHAC ; Monsieur Vincent AYALA ; Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,

Vu la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,

Considérant :

- Que le site de l'Hostellerie accueille les locaux administratifs du Parc depuis octobre 2018 ;
- Que la mesure 28 de la Charte du Parc vise notamment à aménager, dans le respect de l'environnement paysager, le site phare à la hauteur d'un haut-lieu en améliorant les conditions d'accueil du public ;
- Que le site de l'Hostellerie de la Sainte-Baume est l'un des sites les plus fréquentés du massif accueillant annuellement plus de 500 000 visiteurs ;
- Que l'Espace Tourisme & Découverte, lieu d'accueil touristique mutualisé entre le Parc, le Syndicat Mixte Provence Verte & Verdon et Provence Verte & Verdon Tourisme, a été inauguré en mai 2019.

Il est exposé ce qui suit :

Dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et de mettre en place une signalétique exemplaire aux abords des locaux du Parc sur le site de l'Hostellerie, le Syndicat Mixte a piloté deux études au cours du premier semestre 2019 en concertation avec les propriétaires et gestionnaires du site :

- L'aménagement paysager des abords des locaux du Parc, par Hervé Der Sahakian, paysagiste concepteur,
- La refonte de la signalétique du site de l'Hostellerie de la Sainte-Baume, par Alliance Consultants.

Ces études ont été validées par le Comité Syndical en date du 3 avril 2019. Un premier dossier de demande de subvention d'un projet d'investissement a été déposé auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 16/12/2019.



Suite aux dernières réunions de concertation et de travail, certains projets du projet initial ont été amenés à évoluer dans l'objectif d'aboutir à un projet exemplaire prenant en compte les enjeux paysagers du site, à savoir :

- L'extension de la surface de terrassement, de pontons bois et surface en stabilisé pour assurer le cheminement entre le parking et le jardin
- La création d'une prairie en dynamique naturelle pour assurer la transition paysagère avec les aménagements existants
- La plantation d'une haie et d'arbres d'ombrage
- L'entretien pendant 2 années consécutives pour assurer la reprise et la pérennité des plantations
- La dépose de la totalité de la signalétique existante, retrait des plots bétons et remise en état des sols
- L'utilisation d'une technique d'impression directe pour l'ensemble des panneaux de signalétique pour garantir la pérennité des inscriptions
- La création d'enseignes murales complémentaires
- La création de plaquettes botaniques pour assurer la vocation pédagogique du jardin
- La pose de l'ensemble du nouveau mobilier

Le plan de financement complémentaire est constitué comme suit :

Dépenses		Recettes	
Aménagement paysager des abords des locaux du PNR	15 360,00	Région Sud	21 000,00
Refonte de la signalétique du site de l'Hostellerie	11 654,00	PNR Sainte-Baume	6 014,00
TOTAL HT	27 014,00	TOTAL HT	27 014,00

Le plan de financement global est constitué comme suit :

Dépenses		Recettes	
Aménagement paysager des abords des locaux du PNR	74 500,00	Région Sud	61 000,00
Refonte de la signalétique du site de l'Hostellerie	27 733,00	Métropole AMP	15 000,00
Maîtrise d'œuvre	9 083,51	PNR Sainte-Baume	15 316,51
		Hostellerie de la Sainte-Baume SA	20 000,00
TOTAL HT	111 316,51	TOTAL HT	111 316,51

Le plan global étant présenté en HT, la TVA est à la charge du Syndicat mixte. En sus de la participation globale sur l'opération de 15 316.51 € il convient d'acter le financement de la TVA, sur la base du taux en vigueur de 20%, soit 22 263.02€. Ainsi il est proposé au comité syndical d'acter la participation globale du Syndicat mixte d'un montant de 37 579,81 € et d'inscrire les crédits nécessaires aux comptes 204412 en dépense au 458201 en recette.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ASSURE la coordination des travaux d'aménagement paysager et refonte de la signalétique des abords des locaux du Parc sur le site de l'Hostellerie ;

- SOLLICITE l'octroi des subventions prévues dans le plan de
- ACTE la participation du Parc et inscrire les crédits nécessaires.
- AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président
Michel GROS